

Index Mandates - Lettre d'information n° 7

Simplification de la structure de fonds des CSIF



Valerio Schmitz-Esser
Responsable Index Mandates



Alain Lentz
Responsable Index Mandates Romandie

Au moment du lancement des dix premiers sous-fonds de l'ombrelle Credit Suisse Institutional Funds (CSIF) en mars 2003, il était difficilement concevable qu'il en découlerait une gamme complète de 57 fonds indiciels pour investisseurs institutionnels et un patrimoine d'environ 40 milliards CHF. Le succès des CSIF met en évidence la grande popularité des fonds indiciels auprès des investisseurs institutionnels suisses et la position de leader que le Credit Suisse occupe en ce domaine.

Ces dix dernières années, les exigences auxquelles est soumise la gestion indicielle ont changé:

Premièrement, les clients sont devenus plus exigeants quant aux indices souhaités: ils apprécient d'avoir un large choix de benchmarks et un échelonnement très précis par régions et monnaies.

Deuxièmement, les incertitudes demeurent élevées en ce qui concerne le prêt de titres. En dépit de normes de sécurité très élevées et de rendements supplémentaires attractifs dans certaines classes d'actifs, la demande en fonds sans securities lending est de plus en plus grande.

Troisièmement, les importantes variations des taux de change et l'appréciation constante du franc suisse ont fait revenir à l'esprit le thème de la couverture monétaire.

Quatrièmement, les investisseurs institutionnels ont des critères élevés en termes de rentabilité de leurs placements indexés. L'indice doit être répliqué à faibles coûts afin de maximiser la performance nette.

Et enfin, cinquièmement, une gamme de fonds doit être clairement structurée et obéir à un principe modulaire facile à comprendre.

Durant les mois d'été, une équipe de projet du Credit Suisse s'est penchée avec une grande attention sur les exigences ci-dessus et a formulé des ajustements en ce sens dans le contrat de fonds. Cette révision a été déposée à la FINMA au courant du mois d'août pour

approbation. Les changements énumérés ci-dessous entreront en vigueur, sous réserve de l'accord de la FINMA, à partir du 20 octobre 2012. Les principales fusions de fonds et migrations sont représentées par des graphiques dans une annexe à la présente lettre d'information.

Résumé des nouveautés

- Fusions de fonds ayant le même benchmark et exclusion du prêt de titres pour quelques CSIF
- Ajustement des indices de référence
- Avancement de l'heure limite de passation des ordres de 15h00 à 14h00 pour certains CSIF
- Classes couvertes contre le risque de change et processus de hedging amélioré
- Ajustement du processus de souscription et de rachat pour marchés illiquides concernant :
 - CSIF Switzerland Small & Mid Cap Index
 - CSIF Switzerland Real Estate Fund Index Blue

Fusions et repositionnements de quelques CSIF

Les exigences des investisseurs institutionnels mentionnées précédemment demandent un ajustement ponctuel de la gamme de CSIF. Pour certains benchmarks, il existait jusqu'à présent deux fonds similaires, un avec securities lending et l'autre sans. Les rendements récents du prêt de titres au sein des fonds en actions et en obligations suisses ayant été négligeables, trois paires de fonds vont fusionner entre elles. Il restera trois fonds sans securities lending avec la mention supplémentaire «Blue». Les fonds suivants sont concernés:

- CSIF Switzerland Total Market Index Blue
- CSIF Switzerland Bond Index AAA-AA Blue
- CSIF Switzerland Bond Index AAA-BBB Blue

Pour les mêmes raisons, dans le domaine des emprunts d'Etat globaux, deux groupes de trois seront réunis. Demeureront les fonds suivants sans securities lending :

- CSIF Bond EUR Index Blue
- CSIF Bond World ex CH Index Blue

Les fonds susmentionnés seront clos aux souscriptions et rachats pendant un ou deux jours de bourse, au moment de la fusion. Le déroulement et le calendrier des fusions sont représentés dans un graphique en annexe. Les autres détails sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Les cinq fusions généreront des fonds sensiblement plus grands, avec des investisseurs plus largement diversifiés, de sorte que les benchmarks pourront être répliqués avec une plus grande précision assortie à une réduction des coûts de transaction. Grâce à la masse sous gestion des fonds accrue, les clients bénéficieront d'une plus grande flexibilité lors de livraisons physiques de titres (in-kind delivery).

De surcroît, sept fonds existants ne pourront plus prêter des titres à l'avenir. Ces fonds vont porter la mention supplémentaire «Blue»:

- CSIF US Index Blue
- CSIF Emerging Markets Index Blue
- CSIF Switzerland Real Estate Fund Index Blue
- CSIF Bond GBP Index Blue
- CSIF Bond USD Index Blue
- CSIF Bond JPY Index Blue
- CSIF Bond Rest World Currencies Index Blue

Ajustement des indices de référence

Dans quatre fonds, les indices de référence seront ajustés afin de mieux répondre aux besoins des investisseurs institutionnels suisses. Les modifications concernent deux fonds en actions et deux fonds en obligations.

De nombreux investisseurs répartissent leurs placements en actions suisses en titres faisant partie du SMI et titres hors SMI. Afin de refléter cette structure dans les fonds institutionnels également, le CSIF Switzerland Mid Cap

Index sera rebaptisé CSIF Switzerland Small & Mid Cap Index. A la place du SMIM, le fonds répliquera à l'avenir le SPI Extra.

Au niveau des fonds en actions CSIF sans securities lending, il n'y avait jusqu'à présent pas de séparation possible entre les Etats-Unis et le Canada. Afin de rendre possible cette distinction, le CSIF North America Index Blue - Pension Fund va être rebaptisé CSIF US Index Blue - Pension Fund. Le fonds répliquera le MSCI USA et non plus le MSCI North America. La demande d'autorisation d'un CSIF Canada Index Blue a été adressée à la FINMA.

Dans le domaine obligataire, le CSIF Bond Corporate EUR Index, qui répliquait le Citigroup Euro Broad Investment Grade (EuroBIG) Corporate, reproduira à l'avenir le Barclays Euro-Aggregate Corporates Index. Ainsi, tous les CSIF sur indices obligataires d'entreprises et indices agrégés s'orienteront de manière uniforme sur les indices Barclays.

Le CSIF Inflation-Linked Bond World ex Australia ex Japan ex Italy Index hedged CHF Blue sera également disponible sans couverture monétaire.

Avancement de la clôture des souscriptions de quelques CSIF

Pour dix fonds, notamment dans le domaine obligataire, la clôture des souscriptions sera avancée de 15h00 à 14h00. Cela donnera davantage de temps à la direction du fonds pour la construction de portefeuille et une exécution des transactions plus conforme au marché. Les fonds suivants sont concernés:

- CSIF Switzerland Bond Index AAA-AA Blue
- CSIF Switzerland Bond Index AAA-BBB Blue
- CSIF Switzerland Bond Index Domestic AAA-BBB Blue
- CSIF Switzerland Bond Index Foreign AAA-BBB Blue
- CSIF Switzerland Bond Index Domestic Government 3-7 Blue
- CSIF Bond Index Blue
- CSIF Inflation-Linked Bond EUR ex Italy Index Blue
- CSIF Inflation-Linked Bond World ex Australia ex Japan ex Italy Index Blue
- CSIF Switzerland Small & Mid Cap Index
- CSIF Switzerland Real Estate Fund Index Blue

Classes couvertes contre le risque de change et processus de hedging amélioré

Dans le sillage des modifications du contrat de fonds, l'offre de classes couvertes contre le risque de change sera élargie, notamment pour les fonds indexés au MSCI World ex Switzerland et au Barclays Global Aggregate ex CHF.

Parallèlement, le Credit Suisse introduit pour les portefeuilles indexés un processus de hedging amélioré dont la stratégie de couverture répliquera plus précisément celle du benchmark. En particulier, à l'avenir, lors de flux de fonds en cours de mois, les ratios de couverture du promoteur d'indice seront utilisés.

Votre interlocuteur

Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre Relationship Manager ou les spécialistes produits Index Mandates:

+41 44 334 41 41/ + 41 44 332 32 00

index.solutions@credit-suisse.com

Processus de souscriptions et de rachats sur les marchés illiquides

Pour les fonds qui répliquent des benchmarks illiquides, l'investissement au cours d'une même journée est limité sans exercer une influence notable sur les cours. Pour éviter cet impact de marché potentiel, la direction du fonds peut exceptionnellement réduire les ordres dépassant un certain seuil critique. Le solde des ordres non exécutés sera reporté sur les jours suivants, jusqu'à exécution complète. Des valeurs seuils sont introduites pour les deux fonds suivants:

- CHF 20 millions pour le CSIF Switzerland Small & Mid Cap Index
- CHF 15 millions pour le CSIF Switzerland Real Estate Fund Index Blue

Les valeurs seuils ci-dessus s'appliquent par jour et par rapport au montant net entre souscriptions et rachats.

Mentions juridiques:

Ce document a été élaboré par Credit Suisse AG et/ou ses filiales (ci-après «CS»), avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Le CS ne fournit toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du présent document et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Le présent document reflète les opinions du CS au moment de sa rédaction; celles-ci peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Ce document est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est en particulier recommandé à ce dernier d'examiner ces informations, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, sous l'angle de la compatibilité avec ses ressources personnelles et celui des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, etc. La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit préalable du CS est interdite. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). Tout placement comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation des valeurs et des rendements. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats courants ou futurs. Les indications des rendements ne considèrent pas les commissions et frais appliqués lors de la souscription ou du rachat. En outre, il ne peut pas être garanti que la performance de l'indice de référence sera totalisée ou excédée.

Le produit décrit est un fonds à compartiments multiples de droit suisse de la catégorie «Autres fonds en placements traditionnels» destinés aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 et 4 LPCC. Il est expressément stipulé que le présent document ne s'adresse pas aux particuliers ou aux personnes auxquelles il est interdit d'accéder à de telles informations. Le contrat de fonds de placement peut prévoir en outre des restrictions supplémentaires relatives aux investisseurs pour certains sous-fonds ou pour certaines classes de parts. Le contrat de fonds et le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de Credit Suisse Funds AG, Zurich, et de toutes les banques de Credit Suisse AG en Suisse.

Copyright © 2012 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.

Mandats indiciels – Lettre d'information n° 7 – annexe

Fusions et changements de nom de fonds CSIF

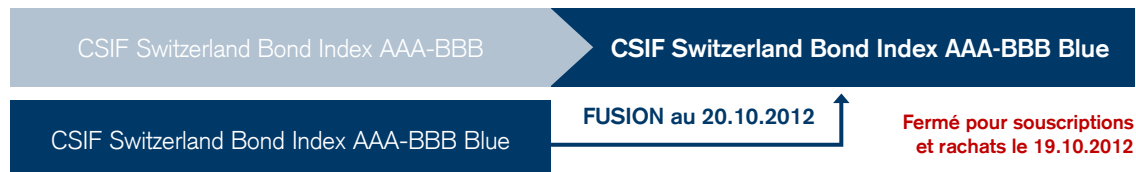
Changement de nom le 20.10.2012



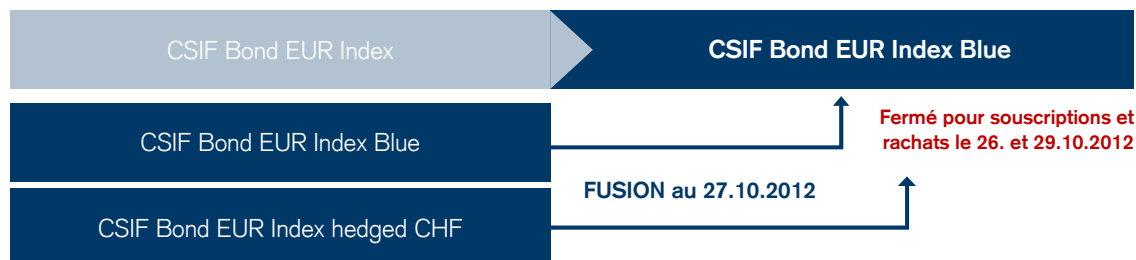
Changement de nom le 20.10.2012



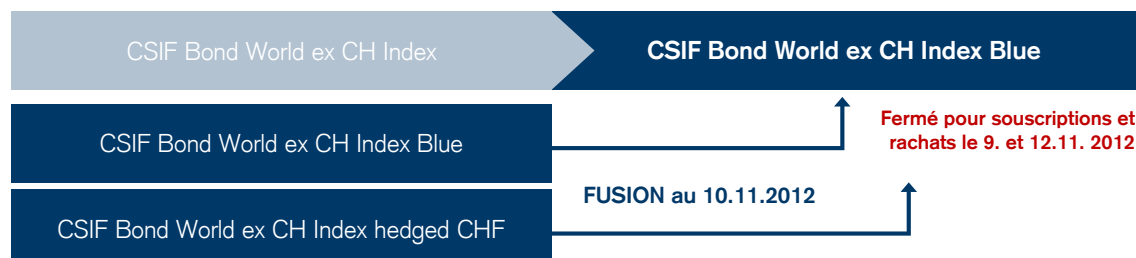
Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 27.10.2012



Changement de nom le 10.11.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012



Changement de nom le 20.10.2012

**Disclaimer:**

Ce document a été élaboré par Credit Suisse AG et/ou ses filiales (ci-après «CS»), avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Le CS ne fournit toutefois aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du présent document et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Le présent document reflète les opinions du CS au moment de sa rédaction; celles-ci peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Ce document est fourni exclusivement à titre d'information et à l'usage du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est en particulier recommandé à ce dernier d'examiner ces informations, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, sous l'angle de la compatibilité avec ses ressources personnelles et celui des conséquences juridiques, réglementaires, fiscales, etc. La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit préalable du CS est interdite. Il est expressément stipulé que ce document ne s'adresse pas aux personnes soumises à une législation leur interdisant l'accès à de telles informations du fait de leur nationalité ou de leur domicile. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ce document ou une copie de celui-ci aux Etats-Unis ou de le remettre à une personne US (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). Tout placement comporte des risques, en particulier des risques de fluctuation des valeurs et des rendements. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les performances historiques et les scénarios de marché financier ne constituent aucune garantie de résultats courants ou futurs. Les indications des rendements ne considèrent pas les commissions et frais appliqués lors de la souscription ou du rachat. En outre, il ne peut pas être garanti que la performance de l'indice de référence sera totalisée ou excédée.

Le produit décrit est un fonds à compartiments multiples de droit suisse de la catégorie «Autres fonds en placements traditionnels» destinés aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 et 4 LPCC. Il est expressément stipulé que le présent document ne s'adresse pas aux particuliers ou aux personnes auxquelles il est interdit d'accéder à de telles informations. Le contrat de fonds de placement peut prévoir en outre des restrictions supplémentaires relatives aux investisseurs pour certains sous-fonds ou pour certaines classes de parts. Le contrat de fonds et le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de Credit Suisse Funds AG, Zurich, et de toutes les banques de Credit Suisse AG en Suisse.

Copyright © 2012 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.